

ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU LUNDI 14 DÉCEMBRE 2020

PROCÈS-VERBAL de l'assemblée ordinaire du conseil municipal de la ville de Clermont, tenue le 14 décembre 2020 à 20 heures.

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE ET CONSTATATION DU QUORUM

Le conseil municipal de la ville de Clermont siège en séance ordinaire ce lundi 14 décembre 2020 par visioconférence.

Sont présents à cette visioconférence :

Monsieur Rémy Guay, conseiller
Monsieur Luc Cauchon, conseiller
Madame Nadine Tremblay, conseillère
Madame Josée Asselin, conseillère
Madame Solange Lapointe, conseillère
Monsieur Bernard Harvey, conseiller

Sous la présidence de monsieur le maire Jean-Pierre Gagnon

Étaient également présents : *madame France D'Amour, directrice générale, madame Brigitte Harvey, directrice générale adjointe, monsieur Daniel Desmarteaux, directeur général adjoint et directeur des travaux publics et monsieur Nicolas Savard, directeur du service des loisirs.*

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR **RÉSOLUTION NO 12043-12-20**

Les membres du conseil municipal ont pris connaissance de l'ordre du jour adressé précédemment.

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE NADINE TREMBLAY ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE l'ordre du jour présenté soit adopté en en ajoutant le point 12.1 « Municipalité alliée contre la violence conjugale » et en conservant la mention « affaires nouvelles ».

- 1. Ouverture de l'assemblée et constatation du quorum.**
- 2. Adoption de l'ordre du jour**
- 3. Approbation des procès-verbaux de l'assemblée ordinaire du 9 novembre 2020 et de l'assemblée extraordinaire du 3 décembre 2020**
- 4. Appel d'offres et soumissions**
 - 4.1 Libération de la retenue – EJD Construction inc. – Réfection de la rue du Foyer
- 5. Administration, finances et ressources humaines**
 - 5.1 Octroi d'aides financières
 - 5.2 Nomination d'un maire suppléant
 - 5.3 Représentant à la MRC de Charlevoix-Est
 - 5.4 Adoption du calendrier des séances ordinaires 2021
 - 5.5 Emplois d'été Canada – Demande de subvention 2021
 - 5.6 Année financière 2020 - Affectations de dépenses à même le surplus non affecté
 - 5.7 Année financière 2020 – Appropriation au surplus affecté (réserves)
 - 5.8 Année financière 2020 - Transfert vers les surplus affectés (réserves)
 - 5.9 Signature d'une lettre d'entente à la convention collective
 - 5.10 Règlement d'emprunt VC-411-09 – Fin de financement avec la Financière Banque Nationale
- 6. Travaux publics**
 - 6.1 Signature du protocole d'entente relatif au Programme fonds pour l'infrastructure municipale d'eau (FIMEAU)
- 7. Urbanisme et environnement**
 - 7.1 Comité consultatif d'urbanisme
 - 7.2 Installation d'enseigne – 9 rue du Foyer
 - 7.3 Installation d'enseigne – 12 rue du Parc

ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU LUNDI 14 DÉCEMBRE 2020

8. Sécurité publique

8.1 Nomination d'un directeur du service incendie par intérim

9. Loisirs, culture et tourisme

10. Avis de motion et règlements

10.1 Avis de motion et dépôt du projet de règlement déterminant le taux des taxes imposées pour l'année 2021

10.2 Adoption du règlement VC448-20-1 sur la gestion contractuelle

10.3 Avis de motion et projet de règlement VC-415-21-14 modifiant le règlement VC-415-10 sur la sécurité publique et la protection des personnes et propriétés

11. Comptes

11.1 Ratification des déboursés et salaires de novembre 2020

11.2 Autorisation de paiement des comptes à payer au 30 novembre 2020

12. Divers et période de questions

12.1 *Municipalité alliée contre la violence conjugale*

13. Levée de l'assemblée

3. APPROBATION DE PROCÈS-VERBAUX RÉSOLUTION NO 12044-12-20

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE JOSÉE ASSELIN ET RÉ-SOLU À L'UNANIMITÉ d'adopter le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 9 novembre 2020 et le procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du 3 décembre 2020, et ce avec dispense de lecture ; une copie dûment certifiée des procès-verbaux leur a été remise dans les délais prescrits à l'article 333, alinéa 2 de la *Loi sur les Cités et Villes* (L.R.Q., c. C-19).

4. APPEL D'OFFRES, SOUMISSIONS ET DEMANDE DE PRIX

4.1 LIBÉRATION DE LA RETENUE – EJD CONSTRUCTION INC. – RÉFECTION DE LA RUE DU FOYER RÉSOLUTION NO 12045-12-20

ATTENDU QUE par sa résolution no 11960-08-20, la Ville de Clermont octroyait le contrat de réfection de la rue du Foyer à la compagnie EJD Construction inc.;

ATTENDU QUE la compagnie EJD Construction inc. a complété les travaux, monsieur Daniel Desmarteaux, ingénieur et directeur des travaux publics, recommande de procéder au versement final;

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER LUC CAUCHON ET RÉ-SOLU À L'UNANIMITÉ de procéder au versement final à la compagnie EJD Construction inc. au montant de 94 674,45 \$ incluant les taxes applicables.

5. ADMINISTRATION, FINANCES ET RESSOURCES HUMAINES

5.1 OCTROI D'AIDE FINANCIÈRE RÉSOLUTION NO 12046-12-20

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE NADINE TREMBLAY ET RÉ-SOLU À L'UNANIMITÉ QUE la Ville de Clermont octroie l'aide financière suivante :

- Fondation Carmel Roy 100 \$

ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU LUNDI 14 DÉCEMBRE 2020

5.2 NOMINATION D'UN MAIRE SUPPLÉANT RÉSOLUTION NO 12047-12-20

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE SOLANGE LAPOINTE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE monsieur Luc Cauchon, conseiller municipal du district # 1, soit nommé maire suppléant pour la période du 1^{er} janvier 2021 au 5 octobre 2021.

QUE la présente résolution soit adressée à la Caisse Desjardins de Charlevoix-Est, Centre de services Clermont, 180 boulevard Notre-Dame, Clermont, Québec G4A 1G1.

5.3 REPRÉSENTANT À LA MRC DE CHARLEVOIX-EST RÉSOLUTION NO 12048-12-20

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RÉMY GUAY ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE monsieur Luc Cauchon, conseiller municipal et maire suppléant soit autorisé, en cas d'absence du maire, monsieur Jean-Pierre Gagnon, à le remplacer à titre de représentant de la ville de Clermont auprès de la MRC de Charlevoix-Est pour la période du 1^{er} janvier 2021 au 5 octobre 2021.

QUE la présente résolution soit adressée à madame Caroline Dion, directrice générale adjointe, MRC de Charlevoix-Est, 172 Boul. Notre-Dame, Clermont, Québec G4A 1G1.

5.4 ADOPTION DU CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES 2021 RÉSOLUTION NO 12049-12-20

CONSIDÉRANT QUE l'article 319 de la *Loi sur les cités et villes* prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année en fixant le jour et l'heure du début de chacune ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER LUC CAUCHON ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2021. Ces séances se tiendront le lundi et débiteront à 20 h, à l'exception de la séance d'octobre :

Janvier	Février	Mars	Avril
Lundi, 18 janvier	Lundi, 8 février	Lundi, 8 mars	Lundi, 12 avril
Mai	Juin	Juillet	Août
Lundi, 10 mai	Lundi, 14 juin	Lundi, 12 juillet	Lundi, 9 août
Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
Lundi, 13 septembre	Lundi, 4 octobre	Lundi, 15 novembre	Lundi, 13 décembre

5.5 EMPLOIS D'ÉTÉ CANADA – DEMANDE DE SUBVENTION 2021 RÉSOLUTION NO 12050-12-20

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER BERNARD HARVEY ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'autoriser le dépôt d'une demande d'aide financière auprès des projets suivants dans le cadre du programme Emplois d'été Canada 2021 :

- Préposé à l'entretien des parcs et terrains
- Animateur – Surveillant loisirs

QUE la directrice générale, madame France D'Amour, ou le directeur des loisirs, monsieur Nicolas Savard, soit autorisée à signer tous les documents requis à cette fin;

ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU LUNDI 14 DÉCEMBRE 2020

QUE la présente résolution soit adressée au Centre Service Canada-Québec, Emplois d'été Canada, 1305 rue du Blizzard, Québec G1K 9E4;

ET DE transmettre copie de la présente résolution à la députée de Beauport—Côte-de-Beaupré—Île d'Orléans—Charlevoix, madame Caroline Desbiens.

5.6 ANNÉE FINANCIÈRE 2020 – AFFECTATION DE DÉPENSES À MÊME LE SURPLUS NON AFFECTÉ

RÉSOLUTION NO 12051-12-20

CONSIDÉRANT QU'au cours de l'année 2020, certains travaux et achats ont été réalisés et que les sommes requises n'étaient pas prévues au budget régulier de la municipalité ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de préciser l'appropriation des sommes dépensées ;

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE SOLANGE LAPOINTE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE les sommes suivantes dépensées au cours de l'année 2020 soient appropriées au surplus non affecté :

Réfection rue du Foyer (23 04537 721) Solde requis après application de la subvention FIMEAU	187 030,52 \$
Système d'éclairage de la Ville au DEL (23 04539 721)	90 751,19 \$
Compteur d'eau (23 05711 725)	13 618,59 \$
Génératrice mobile – aréna (23 08513 725)	68 750,00 \$
Édifice projet bibliothèque (23 09021 722)	17 139,21 \$

QUE la présente résolution soit adressée à monsieur Claude Bouchard, CPA, Benoît Côté, CPA 249 rue John-Nairne, suite 120, La Malbaie, Québec G5A 1M4.

5.7 ANNÉE FINANCIÈRE 2020 – APPROPRIATION AU SURPLUS AFFECTÉ (RÉSERVES)

RÉSOLUTION NO 12052-12-20

CONSIDÉRANT QU'au cours de l'année 2020, certains travaux et achats ont été réalisés et que les sommes requises n'étaient pas prévues au budget régulier de la municipalité ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de préciser l'appropriation des sommes dépensées ;

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RÉMY GUAY ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE les sommes suivantes dépensées au cours de l'année 2020 soient appropriées au surplus affecté, soit aux réserves et fonds suivants et aux montants ou estimés indiqués :

Surplus affecté Eau potable infrastructures: Mise à niveau – pompe eau potable (23 347 16 725) :	31 283,70 \$
Surplus affecté Réserve aréna : Réfection édifice aréna (23 78520 722) :	955,01 \$
Surplus affecté parc industriel : Cask Menaud (23 34610 721):	5 000,00 \$
Raccordement rue des Étangs (23 34610 721) (données au 12-14)	6 046,43 \$

ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU LUNDI 14 DÉCEMBRE 2020

Réserve carrières et sablières :

Traitement des données au 2020-11-13 (02 32005 452):	4621,00 \$
Voirie rue Clairval (23 35042 721) :	327 087,12 \$
Travaux chemin Snigole (23 35043 721) :	7 222,72 \$
Travaux chemin des Lacs (23 35040 721) :	519,69 \$

QUE la présente résolution soit adressée à monsieur Claude Bouchard, CPA, Benoît Côté, CPA 249 rue John-Nairne, suite 120, La Malbaie, Québec G5A 1M4.

5.8 ANNÉE FINANCIÈRE 2020 – TRANSFERT VERS LES SURPLUS AFFECTÉS (RÉSERVES)

RÉSOLUTION NO 12053-12-20

CONSIDÉRANT QUE depuis plusieurs années la ville de Clermont a affecté certaines sommes d'argent à des projets futurs ;

CONSIDÉRANT QUE ces affectations permettent de réserver certaines sommes à des ouvrages définis ou à des immeubles qui nécessiteront ultérieurement d'importants déboursés ;

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE SOLANGE LAPOINTE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE pour l'année financière 2020, soient transférées les sommes suivantes aux surplus affectés identifiés :

- Du surplus non réservé :
 - 50 % des revenus Eau potable La Malbaie au surplus affecté Eau potable
 - 31 355 \$ (30 000 \$ plus droits d'entrée et 10 \$ l'heure location de glace au 31-12 (données au 07-12)) au surplus affecté Aréna
 - 200 000 \$ au surplus Infrastructures
 - 117 010 \$ (données au 14-12) au surplus revenus ventes de terrain P.A.A.T.

- Du surplus Infrastructures :
 - 1 020 000 \$ au surplus Aréna

QUE la présente résolution soit adressée à monsieur Claude Bouchard, CPA, Benoît Côté, CPA 249 rue John-Nairne, suite 120, La Malbaie, Québec G5A 1M4.

5.9 SIGNATURE D'UNE LETTRE D'ENTENTE À LA CONVENTION COLLECTIVE

RÉSOLUTION NO 12054-12-20

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER LUC CAUCHON ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE monsieur Jean-Pierre Gagnon, maire, et madame France D'Amour, directrice générale, soient autorisés à signer une lettre d'entente avec le Syndicat des employés municipaux de Clermont et St-Aimé-des-Lacs concernant le poste de préposé à l'état des routes, déneigement, aréna et voirie.

5.10 RÈGLEMENT D'EMPRUNT VC-411-09 – FIN DE FINANCEMENT AVEC LA FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE

RÉSOLUTION NO 12055-12-20

CONSIDÉRANT QUE le Règlement d'emprunt VC-411-09 a été adopté par la Ville de Clermont le 29 juin 2009 et que ce dernier avait reçu toutes les approbations requises, dont celle du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Clermont avait obtenu une émission de billets le 15 mars 2016 avec la Financière Banque Nationale au montant de 399 800 \$ et que ce financement vient à échéance le 15 mars 2021 avec un solde de 5 500 \$ à refinancer;

ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU LUNDI 14 DÉCEMBRE 2020

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE NADINE TREMBLAY ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de rembourser en entier le solde de 5 500 \$ avec le dernier versement du capital et intérêts de l'emprunt avec la Financière Banque Nationale venant à échéance le 15 mars 2021;

ET DE transmettre copie de la présente résolution au ministère des Finances.

6. TRAVAUX PUBLICS

6.1 SIGNATURE DU PROTOCOLE D'ENTENTE RELATIF AU PROGRAMME POUR L'INFRASTRUCTURE MUNICIPALE D'EAU (FIMEAU) RÉSOLUTION NO 12056-12-20

ATTENDU l'octroi d'une aide financière dans le cadre du sous-volet 1.1 du programme Fonds pour l'infrastructure municipale d'eau du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) pour la mise à niveau des conduites d'aqueduc sur la rue du Foyer;

ATTENDU QU'un protocole d'entente doit être dûment signé entre les parties;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER LUC CAUCHON ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'autoriser le maire, monsieur Jean-Pierre Gagnon, à signer, pour et au nom de la Ville de Clermont, le protocole d'entente relatif au Programme fonds pour l'infrastructure municipale d'eau (FIMEAU).

7. URBANISME ET ENVIRONNEMENT

7.1 COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME RÉSOLUTION NO 12057-12-20

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a adopté le règlement no. 360-91 constituant un comité d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE l'article 8 du règlement no. 360-91 prévoit le renouvellement des mandats de 2 ans des membres du comité;

CONSIDÉRANT ÉGALEMENT QUE l'article 12 du règlement no. 360-91 prévoit la nomination du président du comité d'urbanisme par le conseil municipal;

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER BERNARD HARVEY ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE :

- Madame Marjolayne Gaudreault, Monsieur Germain Gaudreault et Madame Josée Asselin soient nommés membres du comité d'urbanisme, aux sièges numéros 1, 3 et 5 pour un mandat de 2 ans, soit du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2022;
- Madame Nadine Tremblay soit nommée présidente du comité d'urbanisme de la Ville de Clermont pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021 également.

QUE la présente résolution soit adressée à tous les membres du comité d'urbanisme de la Ville de Clermont, ainsi qu'à monsieur Julien Lavoie, inspecteur municipal.

ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU LUNDI 14 DÉCEMBRE 2020

7.2 INSTALLATION D'ENSEIGNE – 9 RUE DU FOYER RÉSOLUTION NO 12058-12-20

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal ont pris connaissance d'une demande de PIIA concernant l'installation d'une enseigne au mur pour un commerce additionnel à l'usage habitation au 9 rue du Foyer ;

CONSIDÉRANT QUE tout projet d'affichage fait partie intégrante du PIIA et doit obtenir l'aval du comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité consultatif d'urbanisme estiment que le projet respecte les critères et objectifs du Règlement relatif aux PIIA # VC-434-13;

CONSIDÉRANT QUE par sa résolution no 2020-12-562 le comité consultatif d'urbanisme recommande au Conseil municipal l'acceptation de la demande de permis d'installation d'enseigne ;

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE JOSÉE ASSELIN ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'accepter la demande de permis d'installation d'une enseigne commerciale au mur au 9 rue du Foyer.

QUE la présente résolution soit adressée à M. Julien Lavoie, inspecteur municipal.

7.3 INSTALLATION D'ENSEIGNE – 12 RUE DU PARC RÉSOLUTION NO 12059-12-20

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal ont pris connaissance d'une demande de PIIA concernant l'installation d'une enseigne au mur pour un commerce additionnel à l'usage habitation au 12 rue du Parc ;

CONSIDÉRANT QUE tout projet d'affichage fait partie intégrante du PIIA et doit obtenir l'aval du comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Comité consultatif d'urbanisme estiment que le projet respecte les critères et objectifs du Règlement relatif aux PIIA # VC-434-13;

CONSIDÉRANT QUE par sa résolution no 2020-12-563 le comité consultatif d'urbanisme recommande au Conseil municipal l'acceptation de la demande de permis d'installation d'enseigne ;

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE MADAME NADINE TREMBLAY ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'accepter la demande de permis d'installation d'une enseigne commerciale au mur au 12 rue du Parc.

QUE la présente résolution soit adressée à M. Julien Lavoie, inspecteur municipal.

8. SÉCURITÉ INCENDIE

8.1 NOMINATION D'UN DIRECTEUR DU SERVICE INCENDIE PAR INTÉRIM RÉSOLUTION NO 12060-12-20

CONSIDÉRANT le départ à la retraite de monsieur Pierre Boudreault, directeur du service incendie à la ville de Clermont le 1^{er} décembre 2020;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'assurer un intérim à la direction du Service d'incendie pour la sécurité de la population et la protection des biens et la gestion du service;

CONSIDÉRANT l'expérience et la disponibilité de monsieur Christian Gagnon;

ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU LUNDI 14 DÉCEMBRE 2020

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE MADAME NADINE TREMBLAY ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de nommer monsieur Christian Gagnon directeur du service incendie par intérim;

QUE les conditions de monsieur Gagnon à titre de directeur du service incendie par intérim soient les mêmes que celles à l'entente du directeur du service des incendies 2017-2021.

Monsieur le maire, Jean-Pierre Gagnon, remercie sincèrement monsieur Pierre Boudreault pour toutes ses années de service à la ville et la population.

9. LOISIRS, CULTURE ET TOURISME

10. AVIS DE MOTION ET RÈGLEMENTS

10.1 AVIS DE MOTION ET PROJET DE RÈGLEMENT VC-394-21-16 DÉTERMINANT LE TAUX DES TAXES IMPOSÉES POUR L'ANNÉE 2021

ATTENDU QUE le conseil municipal est autorisé par la Loi sur les Cités et Villes à imposer et prélever les taxes nécessaires pour satisfaire aux dépenses prévues dans le budget annuel;

POUR CES MOTIFS, AVIS DE MOTION est par les présentes donné par madame Solange Lapointe de la présentation d'un nouveau règlement VC-394-21-16 déterminant le taux des taxes imposées pour l'année budgétaire 2021.

Madame Lapointe dépose au conseil municipal un projet de règlement en ce sens.

10.2 ADOPTION DU RÈGLEMENT VC-448-20-1 SUR LA GESTION CONTRACTUELLE RÉSOLUTION NO 12061-12-20

ATTENDU QUE la Municipalité a adopté le règlement numéro VC-448-18 sur la gestion contractuelle le 29 mars 2018 à la suite de la modification de l'article 573.3.1.2 de la L.C.V. le 1^{er} janvier 2018, obligeant les municipalités à compter de cette date, à adopter un règlement sur la gestion contractuelle, la politique actuelle de la Municipalité étant cependant réputée être un tel règlement ;

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le règlement numéro VC-448-18 afin que les contrats octroyés de gré à gré puissent s'appliquer aux dépenses entre 25 000 \$ et le seuil décrété par le ministre ;

ATTENDU QU'avis de motion a été donné par le conseiller monsieur Bernard Harvey à la séance ordinaire du 9 novembre 2020 et qu'un projet de règlement a été présenté à cette même séance ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR RÉMI GUAY ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'adopter le règlement VC-448-20-1 modifiant le règlement numéro VC-448-18 sur la gestion contractuelle.

10.3 AVIS DE MOTION ET PROJET DE RÈGLEMENT VC-415-21-14 MODIFIANT LE RÈGLEMENT VC-415-10 SUR LA SÉCURITÉ PUBLIQUE ET LA PROTECTION DES PERSONNES ET DES PROPRIÉTÉS

ATTENDU QUE la Ville de Clermont a adopté le règlement no. VC-415-10 sur la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés ;

ATTENDU QU'il est à propos et dans l'intérêt de la Ville de Clermont et de ses contribuables de procéder à la modification de certaines dispositions de ce règlement ;

ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU LUNDI 14 DÉCEMBRE 2020

ATTENDU QU'il y a lieu de sécuriser la Côte Capricieuse en interdisant la circulation de véhicules lourds à l'exception des véhicules de cueillette de biens ou de marchandises et de livraison pour les résidents de cette rue visée, des véhicules de promenade, de service, d'utilité publique, d'urgence et des autobus ;

POUR CES MOTIFS, AVIS DE MOTION EST DONNÉ PAR MONSIEUR BERNARD HARVEY de la présentation d'un projet de règlement no VC-415-21-14 modifiant certaines dispositions du Règlement no. VC-415-10 sur la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés ;

Monsieur Harvey dépose au conseil municipal un projet de règlement en ce sens.

11. COMPTE

11.1 RATIFICATION DES DÉBOURSÉS ET SALAIRES DE NOVEMBRE 2020 RÉSOLUTION NO 12062-12-20

ATTENDU QUE le conseil municipal a pris connaissance de la liste des déboursés et des salaires du mois de novembre 2020;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR LE MONSIEUR LE CONSEILLER LUC CAUCHON ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de ratifier les déboursés de novembre 2020 au montant de **649 945,74 \$** (*chèques manuels : 576 864,32 \$ + prélèvements 73 081,42 \$*) ainsi que le versement des salaires de novembre 2020 au montant de **64 662,59 \$**. (*P1-2020-12-14*)

11.2 AUTORISATION DE PAIEMENT DES COMPTES À PAYER AU 30-11-2020 RÉSOLUTION NO 12063-12-20

ATTENDU QUE le conseil municipal a pris connaissance de la liste suggérée de paiement des comptes à payer de novembre 2020 ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER MONSIEUR RÉMI GUAY ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'accepter la liste des comptes à payer pour le mois de novembre 2020 et autorise la directrice générale ou son remplaçant à procéder au paiement des comptes au montant de **163 598,32 \$** (*165 914,24 \$ - chèques annulés : 2 315,92 \$*). (*P1-2020-12-14*)

12. DIVERS ET PÉRIODE DE QUESTIONS

12.1 MUNICIPALITÉ ALLIÉE CONTRE LA VIOLENCE CONJUGALE RÉSOLUTION NO 12064-12-20

ATTENDU que la Charte des droits et libertés de la personne reconnaît que tout être humain a droit à la vie ainsi qu'à la sûreté, à l'intégrité et à la liberté de sa personne (article 1);

ATTENDU que c'est dans la sphère privée que ce droit est le plus menacé pour les femmes et, qu'en 2014, les services de police du Québec ont enregistré 18 746 cas d'infractions contre la personne en contexte conjugal;

ATTENDU que le Québec s'est doté depuis 1995 d'une politique d'intervention en matière de violence conjugale;

ATTENDU qu'il existe un large consensus en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes;

ATTENDU que malgré les efforts faits, la violence conjugale existe toujours et constitue un frein à l'atteinte de cette égalité;

ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU LUNDI 14 DÉCEMBRE 2020

ATTENDU que lors des 12 jours d'action pour l'élimination de la violence faite aux femmes du 25 novembre au 6 décembre, des actions ont lieu à travers le Québec;

ATTENDU que comme gouvernement de proximité, il y a lieu d'appuyer les efforts du Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale et de ses maisons membres pour sensibiliser les citoyennes et les citoyens contre la violence conjugale;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE MADAME SOLANGE LAPOINTE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de proclamer la Ville de Clermont municipalité alliée contre la violence conjugale.

En terminant, monsieur le maire, Jean-Pierre Gagnon, remercie monsieur Nicolas Savard, directeur du service des loisirs, les employés et bénévoles ayant participé à la parade de Noël qui a été un succès.

Il souligne également le départ à la retraite de madame Brigitte Harvey et la remercie pour son excellent service et dévouement aux membres du conseil et des citoyens.

La séance du conseil étant par visioconférence, les citoyens sont invités à adresser leurs questions par courriel à Mme France D'Amour, directrice générale, à fda-mour@ville.clermont.qc.ca.

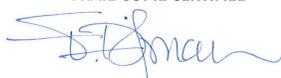
13. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE RÉSOLUTION NO 12065-12-20

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER LUC CAUCHON ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE l'assemblée soit levée à 20 h 30.

Jean-Pierre Gagnon
Maire

France D'Amour
Directrice générale

VRAIE COPIE CERTIFIÉE



France D'Amour
Directrice générale